



EXAMENS

publié le 24/10/2022

Mesdames, Messieurs,

Les services de la Préfecture vous invitent à bien vouloir sur la nécessité d'anticiper, dès à présent, le renouvellement du titre d'identité pour les examens ou une demande d'un titre d'identité, notamment pour le DNB. Lors des examens, une carte d'identité ou passeport est demandé.

Pour information, la durée de validité des CNI (carte d'identité) est de 10 ans pour les mineurs et de 15 ans pour les majeurs. Celle des passeports est de 5 ans pour les mineurs et de 10 ans pour les majeurs.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.